

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 4ème répartition et commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'attribuer dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes :
 - une subvention de fonctionnement à la commune de Coudoux pour l'organisation de manifestations culturelles lors de son marché de Noël, à hauteur de 1 610 €
 - des subventions de fonctionnement au titre des commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale en faveur des communes de Trets, Châteaurenard, Salon de Provence et Lançon de Provence, à hauteur de 20 375 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions spécifiques correspondantes, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense d'un montant total de 21 985 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Monsieur FÉRAUD ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée